



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20260420-2026-066-AR
Date de télétransmission : 20/04/2026
Date de réception préfecture : 20/04/2026

PUBLIE LE

20 AVR. 2026

N°2026-066

Conseil municipal
REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 15 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt six, le quinze avril à 20 heures 30 minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi 09 avril 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle du Conseil Municipal - 12 rue Louis-Talamoni, sous la présidence de Laurent JEANNE Maire.

ADHÉSION ANNUELLE À L'ASSOCIATION FRANÇAISE DES CINÉMAS D'ART ET D'ESSAI

Rapporteur : M. Thomas SZOLLOSI

Présent(e)s :

M. JEANNE, Mme THIROUX, Mme AMAR, M. GOUPIL, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. PICOT, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. AKKOUCHE, Mme LE THIES, M. DUVAUDIER, Mme CARPE, M. NGANDE, Mme ASHRAF, M. BASTIN, Mme BENAHMED, M. FORHAN, Mme CIPRIANO, Mme DEISS, M. MESNAGER, M. HIRIDJEE, M ANCIAUX, Mme SAUSSEREAU, M. SLIMOVICI, M. BOICHOT, Mme SANZ, Mme DE OLIVEIRA, M. RIBEIRO, M LHOSTE, Mme THÉOPHILE, Mme ANTONIE, M. SZOLLOSI, M. BANTSIMBA, Mme CASTELLAR, Mme KASSOU, Mme ADOMO, M. LAMOTTE, M LEGER, Mme MALEK, M. JACQUIN BEAUDOIN, Mme GARCIA, M. GUINTRAND, Mme KEITA-GASSAMA

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. GAUDIÈRE
M. LATRONCHE (donne procuration à Mme AMAR)
Mme BERTRAND (donne procuration à Mme BENAHMED)
Mme DE JESUS MARGADO (donne procuration à M LEGER)
M. SY (donne procuration à Mme KASSOU)

Secrétaire de séance : Mme ASHRAF

Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présent(e)s : 44
Nombre de procurations : 4
Nombre de votant(e)s : 48

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la 6ème commission : Cultures, sports et vie associative, émis lors de sa séance en date du 7 Avril 2026;

Vu l'avis de la 1ère commission : Finances et Administration générale, émis lors de sa séance en date du 7 Avril 2026;

Vu la convention reliant la ville de Champigny-sur-Marne au cinéma le Studio 66 en date du 1^{er} Février 2025.

Considérant ce qui suit :

Dans ses missions de promotion de cinéma de qualité, la ville de Champigny-sur-Marne adhère chaque année à l'Association Française des Cinémas d'Art et d'Essai (AFCAE).

Ses principaux objectifs sont :

- la défense du pluralisme des lieux de diffusion cinématographique, indispensable au maintien de la diversité de l'offre de films et à l'aménagement culturel du territoire,
- le soutien du cinéma d'auteur, en favorisant la rencontre entre les films Art et Essai et le public,
- la formation des publics, notamment des plus jeunes.

L'adhésion à l'Association Française des Cinémas d'Art et d'Essai est inscrite dans la convention qui relie la ville au cinéma le Studio 66 et est d'un montant de 190 Euros TTC en 2026.

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : DÉCIDE d'adhérer à l'Association Française des Cinémas d'Art et d'Essai pour le cinéma le Studio 66.

ARTICLE 2 : APPROUVE la prise en charge de cette adhésion par la direction des Affaires Culturelles de la ville.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le maire ou son représentant à signer tous documents, tant administratifs et financiers, relatifs à l'adhésion à l'AFCAE pour le cinéma le Studio 66, en exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 : DIT que les dépenses seront inscrites sur le budget de l'exercice en cours.

A l'unanimité,


M. Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Île-de-France

La secrétaire de séance
Mme Asma ASHRAF

